
TAYSIR CONSEIL
Association à but non lucratif

***RAPPORT GENERAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020***

SOMMAIRE

	Pages
RAPPORT GENERAL	3
ETATS FINANCIERS	7
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	11

RAPPORT GENERAL

A l'attention des membres de l'Association
« **Taysir Conseil** »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association «**Taysir Conseil**», qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2020, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets négatifs de **84 310 DT**, y compris un excédent de l'exercice s'élevant à **69 467 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Bureau Exécutif pour les états financiers

Le Bureau Exécutif est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Bureau Exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau Exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Bureau Exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau Exécutif, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau Exécutif du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunisie Audit et Conseil

Tunis, le 8 Octobre 2022

Amine Ben Jemaa

Associé



ETATS FINANCIERS

Association Taysir Conseil
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
Arrêté au 31 Décembre
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	2020	2019
AC1 Liquidités et équivalents de liquidités	5.1.1	1 064 758	384 242
AC3 Autres actifs courants	5.1.2	12 014	67 429
AC4 Projets, Créances sur les partenaires	5.1.3	2 892 541	2 487 704
AC7 Immobilisations financières		-	-
AC8 Immobilisations corporelles	5.1.4	8 795	11 218
AC9 Immobilisations incorporelles	5.1.5	2 031	6 399
Total des actifs		3 980 139	2 956 992
	Note	2020	2019
PA2 Autres passifs courants	5.1.6	3 617 551	2 689 342
PA3 Fournisseurs et comptes rattachés	5.1.7	446 898	414 356
Total des passifs		4 064 449	3 103 698
AN3 Subventions d'investissement	5.1.8	9 200	16 271
AN6 Déficit reportés		(162 977)	(219 591)
AN7 Excédent de l'exercice		69 467	56 614
Total des Actifs Nets	5.1.9	(84 310)	(146 706)
Total des passifs et Actifs Nets		3 980 139	2 956 992

Association Taysir Conseil
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	2020	2019
PR1 Cotisations des adhérents		120	120
PR2 Revenus des activités et manifestations	5.2.1	26 699	20 589
PR3 Subventions de fonctionnement	5.2.2	176 328	119 310
PR 6 Produits des placements		58 999	33 750
PR 7 Quote-part des subventions inscrits aux produits de l'exercice		7 071	7 672
PR8 Autres gains		-	29
Total des produits		269 217	181 470
CH1 Achats consommés de fournitures et approvisionnements		9 579	661
CH2 Charges de personnel	5.2.3	3 000	18 018
CH3 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	5.2.4	6 791	11 497
CH4 Autres charges courantes	5.2.5	180 210	94 680
CH5 Charges financières nettes		-	-
CH6 Autres pertes		170	-
Total des charges		199 750	124 856
Excédents des produits sur les charges de l'exercice		69 467	56 614

Association Taysir Conseil
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Flux de Trésorerie liés aux activités courantes		
Résultat net	69 467	56 614
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	6 791	11 497
Quote-part des subvention inscrites au résultat	(7 071)	(7 672)
Variations des :		
- autres actifs	55 415	(19 960)
- Projets, Créances sur les partenaires	(404 837)	-
- Autres passifs	(1 285 816)	(445 742)
- Fournisseurs et comptes rattachés	32 542	(9 651)
Flux de trésorerie affectés aux activités courantes	(1 533 509)	(414 914)
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement		
Encaissements/cession d'immobilisations financières	-	5 700
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	5 700
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des subventions	2 214 025	319 050
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 214 025	319 050
Variation de Trésorerie	680 516	(90 164)
Trésorerie au début de l'exercice	384 242	474 406
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 064 758	384 242

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

Taysir Conseil est une association à but non lucratif de droit tunisien, fondée en 2013, et régie par le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Cette association, à but non lucratif, a pour objectif, en coopération avec des institutions publiques et privées, le suivi et l'appui aux activités économiques des petits agriculteurs, des personnes ayant des micro entreprises ainsi que les personnes souhaitant la promotion de microprojets.

2. REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers de l'association « **Taysir Conseil** » arrêtés pour l'exercice clos au 31 Décembre 2020 ont été établis conformément aux normes définies par la Loi 96-112 du 30 décembre 1996, relatives au système comptable des entreprises et comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie, et les présentes Notes aux Etats Financiers.

L'application de ces normes est prévue par le Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

Les états financiers arrêtés et publiés par l'association « **Taysir Conseil** », sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 45 recommande l'utilisation de la méthode directe).

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :

L'association «**Taysir Conseil**» veille à appliquer les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Ainsi, le principe comptable de prudence, le principe de la non compensation entre les éléments de l'actif et du passif ainsi que la non compensation entre les charges et les produits, a été respecté.

a. Règles de prise en compte des ressources :

▪ Apports : dons, subventions, cotisations :

Les ressources d'une association se composent des :

- Cotisations de ses membres ;
- subventions ou aides publiques ;
- Dons, donations et legs d'origine nationale ou étrangère.

Les apports sont constatés de façon à les rattacher aux charges correspondantes occasionnées par les activités qu'ils financent, conformément à la convention de rattachement des charges aux produits. Ils sont constatés comme suit :

- les apports sous forme de cotisations sont constatés à titre de revenus de l'exercice auxquels ils se rattachent.

- les apports sous forme de dotations n'étant pas liés à aucune charge sont par conséquent constatés à titre d'augmentation des actifs nets.

- les apports affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- les apports affectés à des biens non amortissables qui nécessitent, le cas échéant, l'accomplissement de certaines obligations, sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats du ou des exercices qui supportent le coût d'exécution de ces obligations.
- les apports affectés à des charges reportées sont constatés au passif à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes
- les apports non affectés sont constatés en résultat au cours de l'exercice où ils sont reçus.
- les apports sous forme de subventions ou d'aides publiques, quelles que soient leurs natures ou leurs objets, sont traités conformément aux dispositions de la NCT 12 " Subventions publiques".

▪ **Recettes résultant de ses biens, activités et projets :**

Ces recettes peuvent provenir des activités de placement de liquidités, de la plus-value de cession de ses immobilisations, des intérêts créditeurs de ses comptes bancaires.

b. Règles de prise en compte des charges :

Les charges du personnel, les charges de financement ainsi que toutes autres charges assimilées relatives à l'exercice sont prises en compte dans le résultat, par contre les charges relatives aux exercices futurs décaissées au cours de l'exercice 2020, ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan en compte de régularisation actif.

c. Règles de prise en compte des actifs immobilisés :

Les immobilisations corporelles et incorporelles à leurs coûts d'acquisition, toutes taxes incluses. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, en respectant la règle du prorata, selon les taux suivants :

Agencement, Aménagement et installations	10%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel Informatique	33%
Logiciels	33%

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Nous n'avons pas noté d'événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

5. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

5.1. NOTES EXPLICATIVES DE LA SITUATION FINANCIERE :

5.1.1. Liquidités et équivalents de liquidité

Le solde des liquidités et équivalents de liquidité s'élève à 1 064 758 DT au 31.12.2020 contre un solde de 384 242 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
AMEN BANK	62 823	83 672
Caisse	1 935	570
Placement - certificats de dépôts	1 000 000	300 000
Total	1 064 758	384 242

5.1.2. Autres actifs courants

Le solde des autres actifs courants s'élève à 12 014 DT au 31.12.2020 contre un solde de 67 429 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Avances sur caisse GIE Hlibna	4 797	4 797
Fournisseurs, avances	16 315	8 623
Produits à recevoir SILATECH/TMF	-	62 123
Autres produits à recevoir	4 000	4 000
Autres	16 379	18 553
Charges constatées d'avance	1 190	-
Total brut	42 681	98 096
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(30 667)	(30 667)
Total net	12 014	67 429

5.1.3. Projets, Créances sur les partenaires

Le solde Projets, Créances sur les partenaires s'élève à 2 892 541 DT au 31.12.2020 contre un solde de 2 487 704 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Subvention à recevoir (1)	2 892 421	2 487 584
Cotisations des adhérents	120	120
Total	2 892 541	2 487 704

(1) Le détail des subventions à recevoir se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2020	31/12/2019
Subvention à recevoir Union Européenne	540 467	540 467
Subvention à recevoir Principauté de Monaco	537 185	537 185
Subvention à recevoir DPO	1 145 670	1 145 670
Subvention à recevoir Ile de France	74 004	74 004
Subvention à recevoir TOTAL/ADIE	190 258	190 258
Subvention à recevoir Organisation International du Travail	404 837	-
Total apports à recevoir	2 892 421	2 487 584

La méthode de comptabilisation des produits à recevoir consiste à estimer les subventions d'exploitation par bailleur de fonds en affectant les charges encourus par projet et estimer en contrepartie les soldes de couvertures en subventions selon les taux convenus avec les bailleurs de fonds.

Ceci étant, le calcul de la subvention est effectué sur la base d'une estimation qui est affinée par la suite via un rapport financier soumis à postériori à l'approbation du bailleur de fonds.

5.1.4. Immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 31.12.2020 à 8 795 DT contre 11 218 DT au 31.12.2019. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Équipement de bureau	13 315	13 315
Mobilier de bureau	3 604	3 604
Installations générales, agencements	5 118	5 118
Matériel informatique	53 938	53 938
Total immobilisations corporelles brutes	75 975	75 975
Moins : Amortissements cumulés	(67 180)	(64 757)
Total immobilisations corporelles nettes	8 795	11 218

5.1.5. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève au 31.12.2020 à 2 301 DT contre un solde de 6 399 DT au 31.12.2019. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Concessions de marques, brevets et licences	21 958	21 958
Total immobilisations incorporelles brutes	21 958	21 958
Moins : Amortissements cumulés	(19 927)	(15 559)
Total immobilisations corporelles nettes	2 031	6 399

5.1.6. Autres passifs

Les autres passifs courants présentent un solde de 3 617 551 DT au 31.12.2020 contre un solde de 2 689 342 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courants associés (1)	269 337	269 337
Subventions d'exploitation sous conditions suspensives (2)	1 074 875	152 800
Avance sur subventions ADIE	2 257 368	2 257 368
Etat, impôts et taxes à payer	6 304	-
Autres	9 667	9 837
Total	3 617 551	2 689 342

(1) Le détail des comptes courants associés se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courants associés TMF	264 337	264 337
Comptes courants associés ADIE	5 000	5 000
Total	269 337	269 337

(2) Le détail des subventions sous conditions suspensives se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Subvention Monaco	133 318	152 800
Subvention Organisation International du Travail	941 557	-
Total	1 074 875	152 800

5.1.7. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 446 898 DT au 31.12.2020 contre un solde de 414 356 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
ADIE international (*)	411 851	411 851
Autres Fournisseurs	35 047	2 505
Total	446 898	414 356

(*) une dette de 411 851 DT soit l'équivalent de 173 185 € à l'égard de Adie International en contrepartie de ses services d'assistance lors de la période de création et de préexploitation. Taysir a relancé la procédure de règlement de cette dette auprès de la Banque Centrale afin de pouvoir être payée sur la créance relative à la subvention UE à recevoir qui transite via ADIE ; étant donné

que cette dernière a déjà opéré la compensation à son niveau dans l'attente du dénouement de cette opération.

5.1.8. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement présentent un solde net de 9 200 DT au 31.12.2020 contre un solde de 16 271 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Subventions UE	7 887	7 887
Subventions DPO/AFD	11 913	11 913
Subventions OIT/CAWTAR ASSLNA	9 437	9 437
Subvention DES	5 914	5 914
Subvention STIAL	4 014	4 014
Subvention GIZ/Confédération suisse RASCALNI	5 300	5 300
Subvention Principauté de Monaco	142	142
Total subvention d'investissement brutes	44 607	44 607
Quote-part Subventions d'investissement	(35 407)	(28 336)
Total subvention d'investissement nettes	9 200	16 271

5.1.9. Tableau de mouvements des actifs nets

	Subventions d'investissement	Excédents ou Déficits reportés	Excédents ou Déficits de l'exercice	Total Général
Solde au 31.12.2019	16 271	(219 591)	56 614	(146 706)
Résorptions des subventions d'investissement	(7 071)	-	-	(7 071)
Affectation de l'excédent de l'exercice 2019	-	56 614	(56 614)	-
Excédent de l'exercice 2020	-	-	69 467	69 467
Solde au 31.12.2020	9 200	(162 977)	69 467	(84 310)

5.2. NOTES EXPLICATIVES DE L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES :

5.2.1. Revenus des activités et manifestations

Les revenus des activités et manifestations s'élèvent au 31.12.2020 à 26 699 DT contre 20 589 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Frais de gestion des subventions	26 699	20 589
Total	26 699	20 589

5.2.2. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent au 31.12.2020 à 176 328 DT contre 119 310 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Subvention SILATECH (a)	19 943	24 034
Subvention MONACO (b)	7 560	95 276
Subvention Organisation International du Travail (c)	148 825	-
Total	176 328	119 310

(a) Convention de financement SILATECH :

La convention signée entre SILATECH, TaysirMicrofinance et Taysir Conseil prévoit le financement du projet « Programme Afkar Chabeb », et ce pour une enveloppe de 41 400 DT.

En plus TMF a signé un contrat de prêt à moyen terme en avril 2015 auprès du fonds Silatech, d'un montant de 372 922 DT. En Décembre 2016, le contrat initial a été reconduit pour un montant additionnel de 388 863 DT.

Ce prêt a généré des intérêts à l'ordre de 5% pour un montant de 19 943 DT durant l'exercice 2020, au profit de l'association Taysir Conseil conformément au terme du contrat signé entre Taysir Microfinance et SILATECH.

(b) Convention de financement entre la Principauté de Monaco et Taysir conseil :

La convention signée entre la principauté de Monaco et TAC, en Octobre 2018, prévoit le financement services et activités dans le cadre du projet « Soutenir un modèle de microfinance responsable, innovant et durable en Tunisie » avec une contribution d'un montant maximum de 300 000 €. Cette subvention ne pourra être considérée comme acquise que lorsque les charges éligibles seront encourues et un rapport financier les justifiant sera envoyé au bailleur des fonds à la fin de la période couverte par la convention de financement. Au 31 décembre 2020 le montant encaissé s'élève à 300 000 €.

(c) Convention de financement OIT :

Trois conventions signées entre Taysir Conseil et l'organisation internationale du travail « OIT » représentée par le bureau international du travail « BIT » sont conclues dans le cadre des projets suivants :

- Le projet ETOFE « Relever les défis du marché de l'emploi pour des opportunités équitables au profit des femmes en Tunisie » ;
- Le projet EDJEF « Des emplois décents pour les jeunes et les femmes » ;

- Le projet AFERE « Appui à l'Autonomisation économique des femmes en milieu rural ».

5.2.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31.12.2020 à 3 000 DT contre 18 018 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Salaires	3 000	15 330
Charges patronales CNSS	-	2 624
Charges patronales ATMP	-	64
Total	3 000	18 018

5.2.4. Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élève au 31.12.2020 à 6 791 DT contre 11 497 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6 791	9 949
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	-	1 548
Total dotations nettes aux amortissements et aux provisions	6 791	11 497

5.2.5. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent au 31.12.2020 à 180 210 DT contre 94 680 DT au 31.12.2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Charges de refacturation TMF	-	39 025
Honoraires d'intermédiaires	131 439	4 185
Dons	-	500
Autres	48 771	50 970
Total	180 210	94 680

5.3. Notes explicatives des différentes opérations avec les parties liées :

5.3.1. Convention TMF TAC :

a) Des contrats de prestation de services conclu entre Taysir Microfinance et Taysir Conseil :

- Une convention de prestation de services a été conclue entre Taysir Microfinance et Taysir Conseil le 02 Mai 2019, en vertu de laquelle Taysir Microfinance offre des services d'appuis administratifs et ce dans le cadre de l'exécution du projet « Soutenir un modèle de Microfinance Responsable, Innovant et Durable » objet de la convention de partenariat et de financement signée par Taysir Conseil avec le gouvernement Princier –Monaco. Le montant facturé par Taysir Conseil à Taysir Microfinance au titre de l'exercice 2020 s'élève à 26 699 DT.

- Une convention de prestation de services a été conclue entre Taysir Microfinance et Taysir Conseil le 02 Janvier 2020, en vertu de laquelle Taysir Microfinance offre des services d'appuis administratifs et ce dans le cadre de l'exécution du projet ETOFE «Relever les défis du marché de l'emploi pour des opportunités équitables au profit des femmes en Tunisie» objet d'un accord d'exécution signé par Taysir Conseil avec le Bureau International du Travail en représentation de l'Organisation International du Travail.

Le montant facturé par Taysir Microfinance à Taysir Conseil au titre de l'exercice 2020 s'élève à 134 512 DT.

- Une convention de prestation de services a été conclue entre Taysir Microfinance et Taysir Conseil le 04 Avril 2020, en vertu de laquelle Taysir Microfinance offre des services d'appuis administratifs et ce dans le cadre de l'exécution du projet EDJEF « Des emplois décents pour les jeunes et les femmes » objet d'un accord d'exécution signé par Taysir Conseil avec le Bureau International du Travail en représentation de l'Organisation International du Travail.

Aucune facturation n'est établie en 2020.

- Une convention de prestation de services a été conclue entre Taysir Microfinance et Taysir Conseil le 18 Août 2020, en vertu de laquelle Taysir Microfinance offre des services d'appuis administratifs et ce dans le cadre de l'exécution du projet AFERE « Appui à l'Autonomisation économique des femmes en milieu rural » objet d'un accord d'exécution signé par Taysir Conseil avec le Bureau International du Travail en représentation de l'Organisation International du Travail.

Aucune facturation n'est établie en 2020.

b) Opérations diverses entre Taysir Conseil et Taysir Microfinance :

Nous avons détecté parmi les comptes présentés dans les autres passifs courants, des transactions avec Taysir Microfinance. Au 31 décembre 2020, elles occasionnent un solde créditeur de 264 337 DT.